



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 52/09-2025

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE : 22 SEPTEMBRE 2025

-oOo-

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'USEP DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 – SOUTIEN POUR LA CLASSE D'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 30 septembre, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Corinne CESARIN, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX, Mme Marie Gladine BETON, Mme Patricia LHUILLIER et M. Frédéric BARJAUD.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme Pandora CHARANSOL ayant donné pouvoir à M. David CHARPENTIER.

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER, Mme Estelle LAROYE, M. Julien GENTY et Mme Cécile DESAINTPAUL.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°04/03-2023 du Conseil municipal du 8 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que, seule, l'école élémentaire du Centre a fait part de son intention d'organiser un projet pédagogique en vue d'une classe d'environnement pour ses deux classes de CE1, soit 44 élèves et 6 accompagnateurs, pour l'année 2025/2026 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de maintenir son soutien pour les projets pédagogiques des classes d'environnement pour les écoles de la commune ;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de réaffirmer sa participation maximum de 50% du coût global de la classe d'environnement, laquelle doit comporter au minimum trois jours et deux nuitées pour deux classes, plafonnée à hauteur de 15 000 €, au titre de la coopérative scolaire ;

CONSIDÉRANT que la classe d'environnement se déroulera les 26, 27 et 28 mai 2026 sur les plages du Nord et baie de Somme à Ambleteuse (62 Pas-de-Calais) ;

CONSIDÉRANT que le financement de la classe d'environnement est géré par la coopérative scolaire USEP de l'école élémentaire du Centre et que le coût global de la classe est de 14 603,60 € ;

Entendu ces propos,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) de l'école élémentaire du Centre pour l'année scolaire 2025/2026, pour la réalisation d'une classe d'environnement pour deux classes de CE1, plafonnée à hauteur de 7 301,80 € (*sept mille trois cent un euros et quatre-vingts centimes*), soit 50% du coût du séjour présenté. Les crédits suffisants sont ouverts au budget 2025.
- **PRÉCISE** que l'école élémentaire du Centre devra présenter les justificatifs de la dépense.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 3 OCT. 2025

de sa publication et/ou affichage le : - 3 OCT. 2025